

LA NATION ANNAMITE

Suivant la définition célèbre d'Ernest Renan, la Nation est avant tout une âme, un principe spirituel. — Certes, bien d'autres éléments entrent dans la constitution des nations : la race, la langue, la religion, la communauté des intérêts, la situation géographique, les nécessités militaires même. Mais ces éléments en quelque sorte matériels, s'ils contribuent à consolider la nation, ne suffisent pas à la former, à lui donner ce caractère vivant et organique qui en fait un être et non pas une chose, un vrai organisme biologique et non une simple combinaison politique. Ce principe spirituel qui est à la base de toutes les nations et sans lequel aucune ne pourrait vivre et prospérer, c'est ce que nous appelons aujourd'hui la *conscience nationale*.

Je viens de tomber sur un ancien numéro de la *Revue politique et parlementaire* contenant un article très intéressant de René Millet, où l'auteur analyse avec beaucoup de justesse et de profondeur cette notion de « conscience nationale ». Devant les « excès de zèle international », on en arrive à se demander si l'existence des nations, ces communautés humaines érigées en cadres distincts les uns des autres, vivant de leur vie propre et entrant souvent en conflit entre elles, est en elle-même légitime et désirable. Les enseignements de l'histoire et de l'expérience, comme ceux de la science et de l'observation nous montrent que cette existence est légitime, nécessaire et de plus rationnelle, et, si nous pouvons ainsi dire, « scientifique ». « Le maintien de ces cadres, dit René Millet, est, dans son genre, aussi légitime que le progrès général de la civilisation, et il en est inséparable. La science elle-même doit en tenir compte, comme elle accepte les combinaisons de la chimie en face des données abstraites de la géométrie ou de l'algèbre. Les nations sont de véritables êtres qui ont une tête, des membres et des organes. Il est vrai que ce sont aussi des êtres qui peuvent être modifiés par les combinaisons des hommes. Quelques nations

ont péri, d'autres subsistent, un certain nombre protestent contre la violence qui les tient enchaînées. Il en est qui, comme la Pologne, se survivent à elles-mêmes et dont la conscience s'est réveillée après leur démembrement. — Le centre lumineux autour duquel se forme, grandit et dépérit l'être collectif, comme autour d'un foyer dont la flamme monterait ou languirait, c'est la *conscience nationale*, c'est-à-dire la volonté de vivre ensemble, de se défendre et de s'éclairer mutuellement. La résistance et la vitalité des Etats se mesurent moins à leurs ressources matérielles qu'à la chaleur de ce foyer central. »

Ces considérations me conduisent naturellement à parler de la nation annamite. L'Annam a-t-il été, est-il encore une nation dans le plein sens de ce mot ? La conscience nationale, telle que nous l'avons définie, a-t-elle été très vivante, existe-t-elle encore aujourd'hui parmi les Annamites ? Y a-t-il dans ce pays un nationalisme indigène ? Est-il forcément incompatible avec la domination française ? — Questions qui n'ont pas seulement un intérêt théorique, mais, on en conviendra facilement, un intérêt politique évident. Je ne saurais les aborder toutes dans les limites d'un court article. Qu'il me suffise ici de « situer » le problème, d'en exposer sommairement les données et d'indiquer le sens dans lequel doit en être cherchée la solution.

L'Annam a toujours été une nation, et une des nations les plus homogènes de toute l'Asie. Toute son histoire, vieille d'au moins vingt siècles, est là pour l'attester. Cette histoire a été excellemment résumée, condensée, dans les lignes qui suivent par M. René Grousset, le consciencieux historien de l'Asie :

« Les Annamites, dit l'auteur de *l'Histoire de l'Asie et du Réveil de l'Asie*, constituent une des nationalités les plus cohérentes de l'Asie. Ayant, comme le Japon, reçu leur civilisation de la Chine, ils ont su, comme les Japonais,

adopter la culture céleste tout en conservant intacte leur personnalité ethnique et morale. Du premier siècle avant J. — C. au dixième siècle de notre ère, leur pays (c'est-à-dire à cette époque le Tonkin, le Thanh-Hoa et le Nghê-An) fit presque constamment partie de l'Empire du Milieu. Durant cette longue existence commune, la Chine transmit aux Annamites sa civilisation matérielle et morale, son écriture, sa sociologie confucéenne, sa forme particulière du bouddhisme, son esthétique même. L'empreinte dont elle les marqua à cet égard ne devait plus s'effacer. Toutefois cette action fut incapable de *dénationaliser* le peuple annamite. Dès que l'empire chinois s'affaiblit au dixième siècle, les Annamites recouvrèrent leur indépendance et en profitèrent aussitôt pour commencer leur descente le long du versant oriental de l'Indochine. — Dans cette marche vers les terres du Midi, les Annamites se heurtaient à un puissant Etat indigène, de race malayo-polynésienne et de civilisation indienne brahmanique, le royaume de Champa qui s'étendait depuis le Quang-Binh jusqu'au Cap Saint-Jacques. Après trois siècles de luttes, ils finirent par soumettre tout le Nord et le centre du Champa jusqu'au Khanh-Hoa et au Binh-Thoàn. Au dix-septième siècle, ces deux provinces furent annexées à leur tour. Poussant toujours plus au Sud, les Annamites envahirent au Cambodge le Delta du Mékong, qu'ils colonisèrent. Au milieu du dix-huitième siècle, cette colonisation était si bien achevée que la région, l'ancien « Cambodge maritime », était devenue une terre aussi foncièrement annamite que le vieux Tonkin originel... » (*Le Réveil de l'Asie et la révolte des peuples*, pp. 230-231).

Voilà ce qu'enseigne l'histoire annamite. Une petite race d'agriculteurs, dont le berceau doit être cherché dans le moyen Tonkin actuel, a peu à peu pris conscience d'elle-même, de son unité, de sa force, et une fois dégagée du joug de conquérants étrangers, s'est mise à conquérir elle-même toutes les terres du Sud nécessaires à son développement et à réaliser ainsi sur les rivages méridionaux du Pacifique, aux dépens d'autres peuples au moins aussi forts et aussi énergiques, les Chams et les Khmers, une

destinée nationale en somme très honorable et parfois glorieuse. Cette histoire est dominée par deux faits importants, essentiels : la résistance, une résistance plusieurs fois séculaire, toujours vaincue et finalement victorieuse, contre la domination céleste ; la conquête, également plusieurs fois séculaire et au prix de beaucoup de peine et de beaucoup de sang, de toutes les terres du Sud jusqu'au golfe de Siam ; deux faits qui sont tout à l'honneur de notre race et prouvent son extraordinaire vitalité et son exceptionnelle énergie. Ce dernier mot étonne peut-être les Occidentaux habitués à une tout autre forme de l'énergie et à ne voir chez les peuples asiatiques que la traditionnelle mollesse et la non moins traditionnelle indolence orientales. L'énergie annamite, comme l'a très bien définie M. le professeur Pujarniscle, « est avant toute chose, souple, patiente, insinuante. Le chemin qu'elle prend pour parvenir à ses fins n'est pas toujours le plus direct ; elle y parvient néanmoins, en y mettant tout le temps qu'il faut. Ce n'est pas l'énergie du chêne, qui tient tête à l'orange ; c'est celle du roseau, — ou plutôt du bambou, si frêle et pourtant si robuste, que les Annamites appellent le Sage, sans doute parce qu'il plie et ne rompt pas, ce qui constitue, à leurs yeux, la suprême sagesse ».

Pendant ces vingt siècles où nos aïeux avaient en somme « vécu dangereusement », suivant la formule de Nietzsche, en même temps que se développaient les qualités d'enourance et d'énergie de la race, la conscience nationale s'éveillait. Elle commençait à balbutier avec les deux sœurs Trung, nos Jeanne d'Arc annamites, qui, de 39 à 43, réussirent à chasser momentanément les Chinois du pays. Elle s'affirmait par d'autres révoltes pour ainsi dire périodiques qui marquèrent les dix siècles de domination chinoise. Elle atteignait tout son développement sous les grandes dynasties nationales, les *Dinh*, les *Lé*, les *Ly*, les *Trân*, et les *Lé*, du 10^e au 18^e siècle, et ne commença à s'affaiblir que sous les rois *Nguyen* dont la mauvaise politique a eu pour résultat d'ouvrir le pays aux entreprises étrangères. Cette conscience nationale était particulièrement

definitive

vivante et vivace sous les *Trần* et les *Lê*. Quand le général *Trần Hưng-Dao*, celui-là même auquel les Annamites rendent encore un culte fervent dans son fameux temple de Sept-Pagodes, partit en guerre au 13^e siècle contre les hordes mongoles de *Khoubilai*, quand le roi *Lê Loi* en 1418 battit les Chinois et les chassa complètement du pays, on peut dire que le peuple annamite tout entier était avec eux. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à relire les fameuses proclamations adressées au peuple après leurs victoires mémorables par ce grand roi et ce non moins grand général qui sont de pures gloires de notre histoire.

Sous ces grandes dynasties nationales, le sentiment national se confondait souvent avec le sentiment de loyalisme dynastique, le roi étant considéré alors comme le pivot de la nation et en quelque sorte son premier citoyen. Nous avons vu qu'il commença à s'affaiblir sous les *Nguyễn*, la dynastie actuelle, et c'est ce qui a permis l'intervention française en Annam. Il s'est ressaisi dans les premiers moments de la conquête, et surtout depuis une vingtaine d'années sous l'influence de grands événements mondiaux, comme la guerre russo-japonaise de 1904-1905 et la grande guerre européenne de 1914-18.

Il y a donc en ce pays un nationalisme annamite dont les origines remontent dans l'histoire. Mais le nationalisme annamite n'est pas, — ou pas encore, — cette doctrine à caractère agressif et à tendances xénophobes qu'on se plaît à reconnaître sous ce nom. Il est raisonné et raisonnable, étant le fruit de l'histoire et de l'expérience. Il procède de sentiments honorables et est parfaitement légitime. C'est le fait d'un peuple qui a vécu honorablement pendant des siècles et qui tient à continuer cette vie dans les meilleures conditions possible, sans rien abdiquer de sa personnalité propre. Il est vrai que ce peuple a maintenant à s'accommoder d'un fait nouveau, celui de la domination française. Et on peut se demander si le nationalisme annamite ne va pas se heurter à ce fait et s'il n'en résultera pas des conflits. Nous ne le

croyons pas, puisque ce fait qui découle des fatalités de l'histoire, nous l'avons loyalement accepté et ne songeons qu'à en tirer le meilleur parti possible pour le bien même de cette nationalité qui nous est chère. Nous savons que deux dangers la menacent : un danger séculaire, d'ordre démographique et économique : le danger chinois, et un danger d'ordre militaire, moins immédiat mais non moins menaçant : le danger japonais. S'il y a vingt ans, nos anciens réformistes croyaient pouvoir compter sur l'aide de la Chine et du Japon, « les frères de race jaune », pour chasser les Français de ce pays, nous n'avons plus la même illusion. Nous savons qu'entre le péril démographique chinois, le péril militaire japonais et le « péril politique français », — ce mot dépasse peut-être notre pensée, mais au regard du nationalisme intégral toute immixtion étrangère est considérée comme un péril national, — ce dernier est encore le moindre, et nous l'acceptons avec toutes ses conséquences.

Entre le fait de la protection française et les exigences du nationalisme annamite, il n'y a donc pour le moment aucune cause de conflits.

Mais plus tard ?

Personne ne peut prédire l'aventur, qui, ici, dépendra de la sagesse du peuple annamite et aussi, et surtout, de celle du Gouvernement français. Je ne saurais mieux terminer cet article qu'en citant l'opinion d'un auteur français qui a beaucoup étudié les problèmes orientaux et extrême-orientaux et qui vient de représenter la France à la Commission internationale des mandats coloniaux à Rome :

« L'éducation des indigènes, dit M. Robert de Caix, ne se conçoit pas sans la volonté de leur donner, graduellement sans doute et par étapes, mais sans rechigner, et au fur et à mesure que leurs capacités s'affirmeraient, la part qu'ils se montreraient capables de prendre à la direction de leur pays, Cette politique comporte donc un effacement graduel du conquérant devant son élève. Je sais que cette perspective peut paraître

tre désobligeante à quelques-uns. . . A ceux-là je demanderai simplement ce qu'ils voient d'engageant pour notre pays dans les perspectives contraires. L'Extrême-Orient qui s'élabore est-il un milieu dans lequel nous pouvons espérer nous

maintenir indéfiniment en présence des nations qui s'organisent, ou finiront par s'organiser, si nous ne trouvons pas chez nos protégés autre chose que de la malveillance ou même de l'indifférence ? »

PHAM QUYNH

LA PRESSE ANNAMITE

On dira que je suis orfèvre.

Et pourtant, à propos d'une carrière aussi nouvelle et aussi peu connue du public, pour pouvoir en parler pertinemment et en connaissance de cause, il n'est pas mauvais d'être quelque peu du métier. Le défaut d'« objectivité », — pour parler le langage de l'école, — serait ici suffisamment compensé par cette connaissance intime et personnelle qui seule donne l'impression de la réalité.

L'imprimerie et « l'édition » ont de tout temps existé en pays d'Annam et ont toujours joui d'une liberté très grande. Mais la publication périodique, le journal, la revue, étaient choses inconnues avant l'établissement du Protectorat. Le journalisme est vraiment une carrière nouvelle chez nous.

Le journalisme annamite compte à peine trente ans d'existence. Le premier journal en *quoc-ngu* et en caractères chinois, le *Đông-văn-Nhật-báo*, paraissait aux environs de 1900. L'initiative en revint à un Français qui a beaucoup aimé ce pays, qui y a passé les meilleures années de sa vie et joué un grand rôle dans le développement de l'imprimerie et de l'édition en Indochine, F.-H. Schneider, que nous appelions familièrement « le père Schneider ». Le père Schneider était une figure originale : il a sa place dans la galerie des pionniers qui ont les premiers préconisé et effectivement pratiqué la « collaboration franco-annamite ». Les principaux rédacteurs de ce journal étaient Dio Nguyễn-Pho, un lettré renommé, pour la partie en caractères chinois, et Hàn Thái-Dương, un des premiers francisants annamites au Tonkin, pour la partie en *quoc-ngu*.

Au *Đông-văn-Nhật-Báo* succédait le

Đông-Cổ-Tung-Báo (1907) également édité par le « père Schneider » et dirigé avec talent par mon excellent confrère et ami, M. Nguyễn Văn-Vinh. M. Vinh a vraiment donné au journalisme naissant son éclat et sa vogue. D'esprit tout à fait moderne, résolument progressiste à un moment et dans un milieu où les tendances traditionalistes étaient encore très fortes, il lui a imprimé une note vivante, spirituelle, pittoresque, qui tranchait avec la manière conventionnelle, compassée, académique de nos lettrés. Sous des signatures diverses (*Tân-Nam-tử*, le nouveau fils d'Annam, *Mlle Đào-Thị-Loan*), ses articles avaient beaucoup de succès et ont grandement contribué à la formation de la nouvelle littérature annamite.

Le *Đông-Cổ* cessa de paraître au bout de deux ans ; de graves événements politiques se produisirent alors, et il n'y eut plus de journal annamite. Ce n'est qu'en 1913, je crois, que MM. Schneider et Nguyễn Văn-Vinh obtinrent de M. Sarraut l'autorisation de faire paraître une nouvelle publication hebdomadaire, mi-journal, mi-revue, la *Đông-dương-tạp-chí*, qui depuis a eu plusieurs avatars pour devenir finalement le *Trung-Bắc tân văn* actuel.

En Cochinchine, ce fut, si je ne me trompe, le *Nông-cổ-min-dâm* (Causeries sur le Commerce et l'Agriculture) qui parut le premier, également aux environs de 1900.

Avec des hauts et des bas, des périodes de vogue et d'éclipse, conséquence des événements locaux et des changements de la politique, le journalisme s'est définitivement implanté chez nous, et depuis la guerre prend chaque jour plus de développement.

Je ne parle pas ici des journaux annamites de langue française qui n'existent qu'en Cochinchine et qui sont d'ailleurs connus du public européen en raison de la personnalité de leurs dirigeants et de leurs tendances politiques. Ce sont des organes de combat et ils n'ont rien de commun avec les publications en langue annamite qui seules nous occupent ici.

Voici à l'heure actuelle le tableau de la presse annamite au Tonkin et en Cochinchine (l'Annam n'ayant pas encore de journaux).

Au Tonkin le *Trung-Bắc-tân-văn* (Gazette de l'Annam-Tonkin), le *Thức-Nghiệp-dân-báo* (Journal économique populaire), le *Khai-hóa-nhật-báo* (Journal du progrès), tous trois quotidiens ; le *Trung-hòa nhật-báo* (journal de la Mission catholique), le *Dông-Pháp-báo* (Supplément annamite de « France-Indochine »), tous deux tri-hebdomadaires. Enfin, une revue mensuelle en *quốc-ngữ*, français et caractères chinois, le *Nam-phong-tạp-chí*. On nous annonce encore l'apparition prochaine de plusieurs journaux et revues en langue annamite.

En Cochinchine ; le *Luc-tinh-tân-văn* (Gazette de la Cochinchine, pendant du *Trung-bắc* au Tonkin ; Le *Trung-lập-báo*, « l'Impartial » annamite, tous deux quotidiens, le *Dông-Pháp Thời-báo* (journal indochinois), le *Công-luận báo* (l'Opinion annamite), tri-hebdomadaires, le *Nhật-tân báo*, hebdomadaire.

Je ne parle pas des deux publications pédagogiques quasi-officielles pour l'enseignement primaire en langue annamite, le *Học báo* au Tonkin et le *Su-pham Học-khóa* en Cochinchine.

Cette presse annamite, déjà florissante avec sa douzaine de journaux et revues divers, quels en sont le rôle, le but, l'utilité, les tendances ?

Etant donné le degré d'évolution actuel du peuple annamite, la presse en langue indigène a un rôle important et primordial à remplir, qui est surtout un rôle d'éducation et de vulgarisation, dans la plus large acception de ces mots. A ce point de vue, la presse est une auxiliaire précieuse de l'école. Son influence est même plus vaste et plus profonde que celle de l'école, puisqu'elle s'adresse non pas seulement à la jeunesse d'âge scolaire,

mais à tous ceux qui lisent le *quốc-ngữ*, et leur nombre augmente chaque jour. Nous en sommes ainsi encore à cette période bénie du journalisme où le journaliste peut prétendre au rôle d'éducateur du peuple, voire même de guide et d'apôtre. Mais ce rôle exige des qualités de savoir et de caractère, une haute conscience professionnelle, un haut sentiment du devoir, de la « mission » à remplir, qui se rencontrent assez rarement. Certes, nous avons des journalistes de talent, qui ont le sens du métier, qui écrivent avec facilité, qui excellent surtout dans le genre gai et humoristique ou encore dans le genre sentencieux et didactique des lettrés ; et c'est déjà remarquable dans une carrière aussi nouvelle que celle-là, et dans une langue en pleine rénovation littéraire. Cependant on peut dire que le personnel des rédactions manque encore de vraies valeurs. Les hommes vraiment instruits, sortis des grandes écoles locales ou métropolitaines, ont une culture exclusivement occidentale et éprouvent des difficultés à écrire en annamite ; les anciens lettrés, par contre, qui écrivent assez facilement en *quốc-ngữ*, n'ont pas le plus souvent une instruction moderne suffisante pour remplir utilement le rôle de « vulgarisateurs » qui est le nôtre. Et ainsi le journalisme est pratiquement ouvert à tous ceux qui, n'ayant ni une culture ancienne, ni une culture moderne suffisamment poussée à fond, possèdent une facilité de plume qui leur permet d'écrire abondamment et superficiellement sur toutes sortes de sujets. — Un haut fonctionnaire français se plaignait un jour à moi du peu d'intérêt des articles de la presse annamite, de la puérilité même de bon nombre d'entre eux. Ces défauts viennent en grande partie du mauvais recrutement de nos rédacteurs.

A côté de ce rôle d'éducation et de vulgarisation dont nous venons de parler, la presse annamite a un rôle politique à remplir, en ce sens qu'elle peut servir de trait d'union, d'intermédiaire entre le Gouvernement et le peuple, pour expliquer à la population les intentions et les mesures gouvernementales, pour porter à la connaissance du Gouvernement les vœux et les desiderata du peuple. — Ce rôle est encore un rôle d'éducation politique de la masse plutôt que de politique pure.

Celle-ci ne trouve pas encore place dans nos journaux en langue indigène, et ce n'est pas un mal, au contraire. Il serait néfaste pour la presse annamite de se laisser entraîner à des discussions politiques pour lesquelles ni elle-même ni la population à laquelle elle s'adresse ne sont encore suffisamment préparées.

Le voudrait-elle d'ailleurs qu'elle ne le pourrait pas. On ne peut pas, en effet, parler de la presse annamite sans parler du régime spécial auquel elle est soumise. Toute publication en langue indigène ne peut paraître sans autorisation administrative. Et les articles à publier sont soumis à une censure préalable qui peut les supprimer ou en couper des passages. On a beaucoup discuté sur ce régime spécial qui pèse sur nous. Mais ces discussions sont condamnées à rester longtemps encore théoriques. La thèse nationaliste annamite demandant la liberté de la presse et la thèse gouvernementale défendant le régime du contrôle (euphémisme officiel pour désigner la censure) sont l'une et l'autre, également soutenable. Il est vrai que la censure est parfois irritante; il est non moins vrai que nos journalistes n'ont pas tant l'expérience et la maturité nécessaires qu'une trop grande liberté puisse leur être laissée dans le maniement de cette arme redoutable qu'est un journal moderne. — Sur cette question brûlante, nous nous contentons pour le moment du compromis que nous a proposé M. Varenne dans son discours au Conseil de Gouvernement de l'année dernière :

« La loi de 1881 sur la presse, dit le Gouverneur général, ne s'applique en Indochine qu'aux publications de langue française, que, d'ailleurs, l'éditeur soit Français ou Indigène. Mais la presse de langue indi-

gène est soumise au régime de l'autorisation préalable. Faut-il renoncer *de plano* à cette exigence ? Nous avons pensé qu'avant d'en arriver là, il pouvait être utile de faire l'expérience loyale d'un régime transitoire où les écrits en langue annamite seraient l'objet, de la part de l'autorité administrative, d'un traitement plus bienveillant que par le passé. Et nous avons donné des instructions en ce sens aux agents qui sont chargés de ce service.

« Il faut observer, en effet, que la liberté complète des écrits publiés en *quốc-ngữ* pourrait conduire dans la pratique à des conséquences déplorables pour leurs auteurs ou éditeurs. Elle les exposerait à des poursuites et à des condamnations. Mieux vaut prévenir que réprimer. L'autorité chargée de cette surveillance ne devra, en principe, arrêter que les écrits qui risqueraient d'exposer l'écrivain à des poursuites judiciaires. Elle devra se montrer au contraire très libérale pour ce qui n'est que l'expression des opinions, et n'interdire que ce qui serait délictueux ou criminel au regard de la loi. Ainsi comprise, l'autorisation n'est plus un obstacle, mais une sauvegarde pour les intéressés eux-mêmes. Qu'on ne s'y trompe pas au surplus. C'est un essai que nous acceptons de tenter. Il dépendra des écrivains et propagandistes annamites de le rendre concluant. »

Cet appel du Gouverneur général, nos confrères l'ont entendu, et tous nous avons à cœur de mériter sa confiance en faisant preuve dans nos écrits de la plus parfaite modération. Que l'autorité administrative elle-même exécute loyalement le compromis, et tout ira bien, en attendant mieux.

PHAM QUỲNH.

